



COMMISSION JEUNES

District de la Loire
Tél : 04.77.92.28.87

PV N°4 publié le 15/09/2026

Réunion du lundi 14 septembre 2026

Président : Charles BOULOGNE - 06 81 76 10 01

Secrétaire : Gérard D'ANGELO - 06 15 97 16 67

Coupes Jeunes : Charles BOULOGNE - 06 81 76 10 01 – adresse mail : jeunesU18@loire.fff.fr

U17/U18 : Charles BOULOGNE - 06 81 76 10 01 – adresse mail : jeunesU18@loire.fff.fr

U15/U14/U13 : Laurence PASQUIER - 06 51 59 73 90 – adresse mail : jeunesU15@loire.fff.fr

U13 : Charles BOULOGNE - 06 81 76 10 01 – adresse mail : jeunesU13@loire.fff.fr

U11 : Rodolphe OIZEL - 07 77 88 99 44 - adresse mail : jeunesU11@loire.fff.fr

U9 : Rodolphe OIZEL - 07 77 88 99 44 - adresse mail : jeunesU9@loire.fff.fr

Contrôleur administratif U7 / U9 / U11 : Alain CERUTTI - 06 79 86 98 88

U7 : Christian BRACONNOT - 06 80 30 81 37 - adresse mail : jeunesU7@loire.fff.fr

COURRIERS REÇUS

Astrée : feuille de match U15 du 13/09.

Andrézieux Bouthéon : feuille de match U14 D1 du 13/09.

St Paul en Jarez : demande de changement horaire match U13 du 26/09.

Veauche : réception changement terrain match U18, Coupe Gambardella, du 12/09. Demande modification calendrier U13. Refus modification horaire match U18 du 26/09

Se. Montreynaud : alternance catégories U13 et U17. Horaire match U17 D2 du 26/09.

St Etienne Sud : forfait simple match U15 D3 du 13/09. Forfait général U18 D3.

Hautes Chaumes : engagement 3^{ème} équipe U9.

St Jean Bonnefonds : changement terrain « Festival Pitch », tour 1.

St Joseph St Martin : problème terrain le 19/09 coupes « Pitch » et Gambardella. Engagemnet 2^{ème} équipe U18 en D4.

St Chamond Feu Vert : demande confirmation enregistrement équipes U7/U9.

Se. Olympique : info Coupe Loire U15. Absence équipe U15 pour le Championnat. Forfait match U15 D2 du 13/09. Réponse 2^{ème} équipe U11.

Cellieu : feuille de match U15 D2 du 13/09. Engagement U15 Coupe Loire.

Se. Csadn : impossibilité organisation plateaux U7, U9 et U11, le 10/10.

Champdieu Marcilly : engagement nouvelle équipe U8/U9. Erreur engagement U18.

Grand Croix Lorette : forfait match U15 D3 du 13/09.

Se. Côte Chaude : feuille de match U15 D2 du 12/09.

Rive de Gier : forfait match U15 D3 du 13/09.

Sorbiers La Talaudière : terrain match U14 du 13/09.

Chambon Feugerolles Dervaux : terrain domicile matchs U15 D3. Engagement U13.

Savigneux Montbrison : horaire matches U13 domicile.

St Christo Marcenod : forfait match U18 du 12/09

Ecotay Moingt : forfait match U18 D3 du 12/09. Horaire matches à domicile U13.

L'Etrat La Tour : inversion rencontre U17 D2.

Anzieux : modifications terrain matches U15.

Périgneux St Maurice : changement terrain U13 D3 phase 1. Demande organisation plateau U11 le 26/09.

St Chamond : demande changement horaire matches à domicile U13. Demande changement horaire « Coupe Pitch ». Demande confirmation enregistrement U9.

Villers : demande changement horaire match U18 du 26/09.

Ondaine : erreur programmation terrain match Coupe Loire U15.

St Priest en Jarez : demande changement horaire « Coupe Pitch » U13 du 19/09.

Se. La Métare : forfait simple match U17 D2 du 12/09.

Usson en Forez : terrain match Coupe Loire U15 du 20/09.

Bois Noirs : engagement U11.

Bonson St Cyprien : absence équipe U13 saison 2026/27.

Monts du Forez : apparition équipe U13 sur plusieurs sites « Coupe Pitch ». Engagement U9.

INFORMATIONS AUX CLUBS

RAPPEL :

Pour toute modification concernant un match, mettre en copie

- **Le club adverse**
- **Le District et la commission concernée**
- **Les arbitres**

Tout mail adressé à la Commission Jeunes doit être envoyé uniquement via l'adresse mail du club, et non par les adresses mails particulières, afin d'être traité. IMPORTANT :

Les mails concernant les catégories jeunes doivent être envoyés à la personne en charge de ces catégories :

U17 / U18 : Charles BOULOGNE - 06 81 76 10 01 – adresse mail : jeunesU18@loire.fff.fr
U14 / U15 : Laurence PASQUIER - 06 51 59 73 90 – adresse mail : jeunesU15@loire.fff.fr
U13 : Charles BOULOGNE – 06 81 76 10 01 - adresse mail : jeunesU13@loire.fff.fr
U11F et G : Rodolphe OIZEL – 07 77 88 99 44 - adresse mail : jeunesU11@loire.fff.fr
U9 : Rodolphe OIZEL – 07 77 88 99 44 - adresse mail : jeunesU9@loire.fff.fr
U7 : Christian BRACONNOT – 06 80 30 81 37 - adresse mail : jeunesU7@loire.fff.fr

Ceux-ci seront traités directement par le responsable de la catégorie à réception du courriel. Le secrétariat de la Commission Jeunes s'occupera uniquement de la mise en page sur le P.V. Merci de votre compréhension.

GESTION DES CHAMPIONNATS

Les clubs sont priés de noter que la gestion des divers championnats Jeunes est, comme d'habitude, partagée entre le District et la Délégation... En voici la répartition que vous devrez prendre en compte pour toute question ou problème concernant vos équipes.

District : U18 : D1 – D2B – D3A – D4A / **U17 :** D1 – D2A – D2B / **U15 :** D1 – D2A – D3A – D3B – D4A – D4B / **U14 :** D1

Délégation : U18 : D2A – D3B – D4B / **U15 :** D2B – D3C – D4C

NOMBRE DE JOUEURS "MUTATION"

Art 160 des RG de la FFF - 27.1 des RS du DLF

Sauf dispositions plus restrictives adoptées en Assemblée Générale de Ligue et reprises dans les règlements de la Ligue, dans toutes les compétitions officielles des Ligues et Districts des catégories U10 à U18 et U10 F à U18 F (DLF : U10 à U18), tant pour le football à 11 que pour les pratiques à effectif réduit, le nombre de joueurs titulaires d'une licence « Mutation » pouvant être inscrits sur la feuille de match est limité à quatre dont au maximum un joueur ayant changé de club hors période normale au sens de l'article 92.1 des présents règlements.

Le nombre de joueurs titulaires d'une licence « Mutation » pouvant être inscrits sur la feuille de match peut être diminué ou augmenté dans les conditions fixées par les articles 45 et 47 du Statut de l'Arbitrage et 164 des présents règlements. En tout état de cause, quel que soit le nombre de joueurs mutés accordé, le nombre de joueurs titulaires d'une licence « Mutation » ayant changé de club hors période normale inscrits sur la feuille de match reste le même.

U18

Tous les matchs du club **Ondaine**, en **D2 Poule A**, se joueront à 16h, au stade Paul Buffard, à Unieux

Tous les matchs du club **Ecotay Moingt**, en **D1** et **D3**, se joueront à 15h, sur le stade Montplaisir de Montbrison

U17

Tous les matchs du club **Ondaine**, en **D2**, se joueront à 14h, sur le complexe sportif Dorian, à Fraisses

COUPES

Place à la Coupe de la Loire, ce prochain week-end (19 et 20 septembre), pour les D3 et D4, aussi bien en U18 qu'en U15.

En U18, la rencontre **Roanne Mayotte – Champdieu Marcilly** se déroulera au Parc des Sports de Roanne.

Nos équipes ligériennes seront nombreuses à participer à la Coupe Gambardella : nous souhaitons bonne chance à tous ces clubs et restons neutre pour les rencontres entre équipes du District de la Loire !!!!!

U13

Cette année, il y a 5 divisions :

3 poules de 8 en D1 pour l'ensemble du territoire.

5 poules D2 pour l'ensemble du territoire

7 poules D3 pour l'ensemble du territoire

7 poules D4 pour l'ensemble du territoire

5 poules D5 pour l'ensemble du territoire

La nouvelle D1 et D2 correspond à l'ancienne D1

La D3 correspond à l'ancienne D2 et une partie de l'ancienne D1

La D4 correspond à l'ancienne D2 et une partie de l'ancienne D3

La D5 correspond à l'ancienne D3

Les poules sont construites par secteur géographique pour éviter les longs trajets.

Les responsables de cette commission, pour le secteur stéphanois, sont Laurence PASQUIER et Charles BOULOGNE.

La première journée se déroulera le samedi 26 septembre à 14h. Pour un changement d'horaire, vous devez le faire par « Footclubs » : si acceptation de votre adversaire, le nouvel horaire sera homologué ; nous contrôlons tous les jours les notifications.

Un bon conseil pour tous : répondez par accepter ou refuser toute demande de changement d'horaire par « Footclubs » dans un délai de 15 jours ; sans réponse, l'horaire demandé sera homologué. Soyez attentif !!! (Article 31.2 des RG).

U7

Listes définitives des équipes engagées au 15 septembre :

U6

ABH 1 - SAVIGNEUX MONTBRISON 1 et 2 - AS. ST ETIENNE 1 et 2 - AS. ST ETIENNE 1F – SE. COTE CHAUDE 1 - CHAMPDIEU MARCILLY 1 - ST ROMAIN LE PUY 1 et 2 - FIRMINY 1 et 2 - FC. ST ETIENNE 1 - DERVAUX CHAMBON FEUGEROLLES 1 - CELLIEU 1 - L'ETRAT LA TOUR 1 – ST CHAMOND 1 et 2 - SURY LE COMTAL 1 - SORBIERS LA TALAUDIERE 1

U7 D1

SAVIGNEUX MONTBRISON 1 et 2 - RIVE DE GIER 1 et 2 - ALGERIENS CHAMBON FEUGEROLLES 1 - AS. ST ETIENNE 1, 2 et 3 - ST JUST ST RAMBERT 1 – ANDREZIEUX BOUTHEON 1 et 2 - ST ETIENNE SUD 1 – SE. COTE CHAUDE 1 - FIRMINY 1 et 2 - GENILAC 1 - ST ROMAIN LE PUY 1 - ROCHE ST GENEST 1 et 2 - FC. ST ETIENNE 1 - ST PAUL EN JAREZ 1, 2, 3, 4 et 5 – BONSON ST CYPRIEN 1 - ST JOSEPH ST MARTIN 1 - LOIRE FOREZ 1 et 2 - DERVAUX CHAMBON FEUGEROLLES 1 – SE. ST VICTOR SUR LOIRE 1 - L'ETRAT LA TOUR 1 et 2 – SE. MONTREYNAUD 1 - ONDAINE 1 – RIC. OLYMPIQUE DU MONTCEL 1 – SE. OLYMPIQUE 1 et 2 - OLYMPIQUE TERRENOIRE 1 et 2 - GRAND CROIX LORETTE 1 – ST CHAMOND 1 et 2 - SORBIERS LA TALAUDIERE 1 – SE. SUC. TERRENOIRE 1 - FEURS 1 - ECOTAY MOINGT 1 et 2

U7 D2

ABH 1 - RIVE DE GIER 3 et 4 - ANZIEUX 1 et 2 - CHATEAUNEUF 1 et 2 - JONZIEUX 1 et 2 - SAVIGNEUX MONTBRISON 3 et 4 – ST CHAMOND FEU VERT 1 et 2 - FOREZ ROANNAIS 1, 2 et 3 - ST JUST ST RAMBERT 2 et 3 - PAYS DE COISE 1 et 2 - ASTREE 1 - BELLEGARDE EN FOREZ 1 et 2 - HAUTES CHAUMES 1, 2 et 3 – SE. LA RIVIERE 1 et 2 – SE. CSADN 1 et 2 - HAUT FOREZ 1 - ST CHRISTO MARCENOD 1 - ST JEAN BONNEFONDS 1 - VEAUCHE 1 et 2 - GENILAC 2 - MONTAGNES DU MATIN 1 et 2 - ST ROMAIN LE PUY 2 et 3 - PLAINE PONCINS 1 - FIRMINY 3 - ROCHE ST GENEST 3 et 4 – SE. ST CHARLES VIGILANTE 1 et 2 - FC. ST ETIENNE 2 et 3 - ST MARCELLIN EN FOREZ 1 et 2 – BONSON ST CYPRIEN 2 - BORDS DE LOIRE 1 - LOIRE FOREZ 3 et 4 - LOIRE FOREZ 4 et 5 - HAUT PILAT 1 et 2 - CELLIEU 1 et 2 - LIGNON COUZAN 1 et 2 - ONDAINE 2 et 3 - OLYMPIQUE DU FOREZ 1 – SE. TARANTAIZE BEAUBRUN 1 - PERIGNEUX ST MAURICE 1 – SAINT CHAMOND 3 - GRAND CROIX LORETTE 2 - SORBIERS LA TALAUDIERE 2 - ST PRIEST EN JAREZ 1 – SE. SUC. TERRENOIRE 2 – USSON EN FOREZ 1 et 2 - SUD FOREZ LURIECQUOIS 1 et 2 - TARTARAS 1 - ECOTAY MOINGT 3 et 4 - MONTS DU FOREZ 1 - FEURS 2 - LA FOUILLOUSE 1 et 2 - L'HORME 1 – SE. LA METARE 1 - ST GALMIER CHAMBOEUF 1 et 2 - VILLARS 1 et 2